

IVRY
s/SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221215-AR202212_13-AI
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire
Congés de Noël 2022

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégations de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant qu'il convient, au regard de l'absence de certains élus pendant la période des congés de Noël 2022, d'organiser la répartition des délégations du Maire aux adjoints pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE provisoirement à chacun des adjoints les fonctions suivantes, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
Romain MARCHAND Aménagement de la Ville Personnel communal/ dialogue social Logement social Construction de logements Coordination avec les bailleurs sociaux	Atef RHOUMA : <i>le 26 décembre 2022</i> Méhadée BERNARD : <i>du 27 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus</i>
Méhadée BERNARD Technologies de l'information et de la communication Affaires civiles et juridiques Logistique Culture Tourisme Patrimoine	Clément PECQUEUX : <i>du 25 au 26 décembre 2022 inclus</i>

IVRY
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Nathalie LERUCH Lutte contre toutes les discriminations Egalité femmes - hommes Mémoire Archives Relations internationales	Kheira FREIH BENGABOU : <i>du 22 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclus</i>
Alain BUCH Politique sportive Quartier Ivry-Port	Kheira FREIH BENGABOU : <i>du 19 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus</i>
Fabienne OUDART Affaires scolaires et politiques éducatives Enfance Quartier Centre-ville	Clément PECQUEUX : <i>du 17 au 25 décembre 2022 inclus</i>
Ghaïs OURABAH-BERTOUI Citoyenneté et autonomie des personnes âgées Lutte contre l'habitat indigne	Bertrand QUINET : <i>du 26 au 30 décembre 2022 inclus</i>
Mounia CHOUAF Petite enfance	Atef RHOUMA : <i>du 20 au 25 décembre 2022 inclus</i>
Boukary GASSAMA Citoyenneté et autonomie des jeunes	Guillaume SPIRO : <i>du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus</i>
Marie PIERON Recherche et enseignement supérieur Culture scientifique	Atef RHOUMA : <i>le 26 décembre 2022</i> Méhadée BERNARD : <i>du 27 au 31 décembre 2022 inclus</i>
Bernard PRIEUR Démocratie Assemblée citoyenne Vie associative Quartier du Petit-Ivry	Clément PECQUEUX : <i>du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus</i>
Ouarda KIROUANE Finances Quartier Louis Bertrand, Pierre Sémard	Romain MARCHAND : <i>du 22 au 25 décembre 2022 inclus</i> Atef RHOUMA : <i>le 26 décembre 2022</i> Méhadée BERNARD : <i>du 27 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus</i>
Sarah MISSLIN Tranquillité publique Prévention de la délinquance Espaces publics	Guillaume SPIRO : <i>du 19 au 31 décembre 2022 inclus</i>

Bertrand QUINET

Politiques solidaires et politiques d'insertion
Coordination des Maisons de quartier
Logements d'urgence et résidences sociales

Ghaïs OURABAH-BERTOUT : du 19 au 25 décembre 2022 inclus

ARTICLE 2 : DIT que ces délégations de fonctions comprennent le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE 15 DEC. 2022

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 15 DEC. 2022

RECU EN PREFECTURE

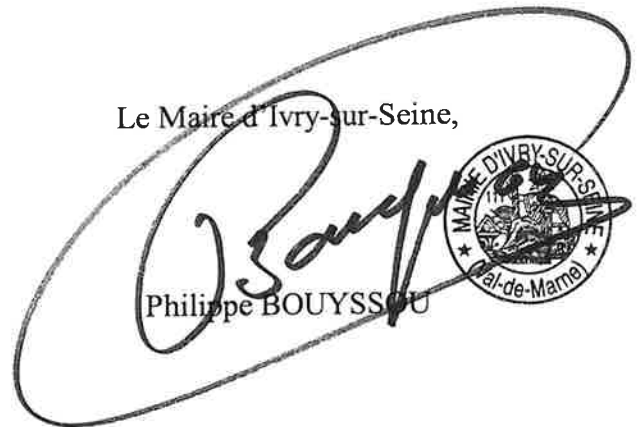
LE 15 DEC. 2022

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 15 DEC. 2022

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221215-AR202212_13-AI
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022